

Délibération DEL-B-2025-091

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (21) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU

**Pouvoirs (2) :** Dany GRELLIER pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique REGNIER pouvoir à Anne-Marie REVEAU

**Absents (5) :** Joël BARRAUD, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Dominique REGNIER

**Date de convocation :** 03-09-2025

**Secrétaire de séance :** André GUILLERMIC

## CULTURE

### **Demande de subvention au titre du FRAM auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de 6 vitraux de Max INGRAND**

**Vu** l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

**Vu** la loi n°2002-5 du 4/01/2002 relative aux Musées de France,

**Vu** l'avis favorable de la commission scientifique régionale Nouvelle-Aquitaine réunie dans sa délégation permanente,

L'enrichissement régulier des collections des Musées fait partie des missions d'un musée labellisé. Des œuvres ont ainsi récemment été acquises dans le respect du projet scientifique mettant en valeur l'histoire de Bressuire et les artistes phares des collections en particulier Max INGRAND, grand maître verrier et vitrailliste né à Bressuire, dont un ensemble de 6 vitraux :

- Saint Pierre– anges,
- Daphné,
- Balthazar & Melchior,
- Sainte Elisabeth,

- Sainte Famille,
- Tête de saint.

Il s'agit de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional sur le dispositif Fonds régional d'acquisition des musées 2025 (FRAM), pour un montant de 4128 €, après avis favorable de la commission scientifique, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                                                                                                                                        | TTC               | Recettes                     |                   | %       | Etat<br>avancement<br>subventions |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|---------|-----------------------------------|
| <b>Dépenses éligibles</b>                                                                                                                       | <b>8 255,00 €</b> | <b>Subventions</b>           | <b>4 128,00 €</b> | 50%     |                                   |
| <b>Opération 80 261 – Bordereau<br/>acquéreur n°280331 vente aux<br/>enchères Ader du 21/03/2025 :<br/>ensemble de 6 vitraux de Max Ingrand</b> | <b>8 255,00 €</b> | <b>FRAM Conseil Régional</b> | <b>4 128,00 €</b> | 50%     | A solliciter                      |
|                                                                                                                                                 |                   | <b>Autofinancement</b>       | <b>4 127,00 €</b> | 50%     |                                   |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                                                                                                | <b>8 255,00 €</b> |                              | <b>8 255,00 €</b> | 100,00% |                                   |

**Le bureau communautaire est invité à :**

- solliciter la subvention auprès du Conseil Régional sur le dispositif FRAM 2025 conformément au budget prévisionnel de l'action présentée ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **16 SEP. 2025**  
Notifié ou publié le **16 SEP. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

